

PROGRAMME DE FORMATION

« LES GESTES QUI SAUVENT »

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- ◆ **Intervenir efficacement**, face à une situation d'accident en portant secours à la victime
- ◆ **Intervenir en toute sécurité** sur une situation dangereuse
- ◆ **Alerter les secours** : Savoir communiquer les bonnes informations
- ◆ **Savoir réaliser les gestes techniques**, notamment la PLS et le massage cardiaque

PARTICIPANTS

De 4 à 10 participants

PRE-REQUIS ET INSCRIPTION

- Aucun
- Inscription à faire idéalement 1 mois à l'avance

TARIF ET DURÉE

7 heures de face-à-face pédagogique : 700 € HT par session en INTRA
200€ HT par personne en INTER

PUBLIC VISÉ ET ACCESSIBILITÉ

- Les futurs retraités des entreprises, de l'Etat ou des Collectivités territoriales
- Toutes personnes souhaitant bénéficier d'une formation aux premiers secours
- Formation ouverte aux personnes en situation de handicap (nous consulter)



RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES

- Décret n° 2021-469 du 19 avril 2021 relatif à la sensibilisation à la lutte contre l'arrêt cardiaque et aux gestes qui sauvent
- Loi n° 2020-840 du 3 juillet 2020 visant à créer le statut de citoyen sauveteur, lutter contre l'arrêt cardiaque et sensibiliser

LIEU ET HORAIRES

De 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 en salle de formation au Siège social d'Amet Formation (session interentreprises) ou dans l'entreprise (session intra-entreprise).

MOYENS ET SUPPORTS PÉDAGOGIQUES

- Mannequins pédagogiques (adulte, enfant, nourrisson)
- Défibrillateur de formation
- Matériels divers (outils et plaies factices)
- Ordinateur et vidéo- projecteur
- Support pédagogique du formateur
- Maquillage sur les victimes (plaies, brûlures, doigt sectionné)

La formation se déroule sur 7 heures consécutives. L'équilibre entre théorie et cas pratiques, permet d'assimiler et d'acquérir les objectifs visés ci-dessus. L'évaluation continue du formateur, permettra d'appuyer et de revenir sur certains points et d'en approfondir d'autres.

Les cas pratiques tout au long de la journée permettent d'acquérir les connaissances théoriques.

EVALUATION / CERTIFICATION / SANCTION

La formation est un condensé de la formation SST. Toutefois, **elle n'est en aucun cas certifiante, il n'y a pas d'habilitation délivrée en fin de session.** L'évaluation est continue mais il n'y a pas d'épreuve certificative. **Une mise à jour volontaire et régulière du participant citoyen est toutefois conseillée.** A l'issue de la formation, une attestation de formation sera remise au participant.

PROGRAMME

RÉALISER UNE PROTECTION ADAPTÉE

- ⇒ Être capable de mettre en œuvre les mesures de protection d'alerte aux populations
- ⇒ Être capable de reconnaître, sans s'exposer soi-même, les dangers persistants éventuels qui menacent la victime de l'accident et/ou son environnement
- ⇒ Être capable de supprimer ou isoler le danger, ou soustraire la victime au danger sans s'exposer soi-même

ÊXAMINER LA VICTIME POUR LA MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION A CHOISIR

- ⇒ Être capable de reconnaître, suivant un ordre déterminé, la présence d'un signe indiquant que la vie de la victime est menacée
- ⇒ Être capable, à l'issue de l'examen, de déterminer l'action à effectuer, en fonction de l'état de la victime pour obtenir le résultat à atteindre
- ⇒ Être capable de mettre en œuvre l'action choisie en utilisant la technique préconisée
Arrêt cardiaque / Brulures / Saignements abondant ou non /
Malaise / PLS / Plaie / Etouffement

FAIRE ALERTER OU ALERTER AFIN DE FAVORISER L'ARRIVÉE DE SECOURS

- ⇒ Être capable de définir les différents éléments du message d'alerte qui permettront aux secours appelés d'organiser leur intervention le plus efficacement possible et au plus prêt de la victime

**Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter
AMET FORMATION : ametformation@amet.org**

En partenariat avec :

